

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Pour tous renseignements, contactez :

JCS COURTAGE
6 RUE DE LA COMPAGNIE
97400 SAINT DENIS
Tél : 02 62 97 59 71 Fax : 02 62 97 59 72
E mail : severine.ronetan@jcs-courtage.com

N'oubliez pas de rappeler ces références
NOM : EDL CB REUNION
Souscripteur N° référence 20311481 UG référence
Contrat N° référence 0001

GROUPAMA ASSURANCES certifie par la présente que l'assuré précité est garanti par police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du contrat **MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS (AMP2)**.
Il exerce la Profession de **SERVICES ANNEXES A LA PRODUCTION - DIVERS**.

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (2)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (1)
Responsabilité civile Exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs..... <li style="padding-left: 20px;">♦ <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels.....</i> <li style="padding-left: 20px;">♦ <i>Vol du fait des préposés.....</i> • Faute inexcusable de l'employeur..... 	<p>8.000.000 € tous dommages confondus par année d'assurance</p> <p>1.500.000 € par sinistre</p> <p>15.000 € par sinistre</p> <p>1.500.000 € par année d'assurance</p>	<p>Dommages corporels : Sans</p> <p>Dommages matériels et immatériels :</p> <p>Sans franchise</p>
Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement accidentelles <ul style="list-style-type: none"> • Tous dommages confondus..... <li style="padding-left: 20px;">♦ <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels.....</i> <li style="padding-left: 20px;">♦ <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires.....</i> 	<p>765.000 € par année d'assurance.</p> <p>300.000 € par sinistre</p> <p>10% du montant des dommages et à concurrence de 76.500 € par sinistre</p>	<p>Dommages corporels : Sans</p> <p>Autres dommages : 1,2 fois l'indice FFB</p>
Responsabilité civile après Livraison de Produits ou après Achèvement de Travaux <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs..... 	<p>1.530 000 € par année d'assurance</p>	<p>Dommages corporels : Sans</p> <p>Dommages matériels, et immatériels :</p>
Responsabilité civile Etudes, Conseils, Professions Libérales <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs..... <li style="padding-left: 20px;">♦ <i>Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés.....</i> 	<p>765.000 € par année d'assurance et 350.000 € par sinistre</p> <p>76.500. € par année d'assurance</p>	<p>Dommages corporels : Sans</p> <p>Autres dommages :</p>
Frais de dépose et de repose	46.000 € par année d'assurance	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 0,60 FFB et un maximum de 2,10 FFB
Frais de retrait	46.000 € par année d'assurance	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 0,60 FFB et un maximum de 2,10 FFB

(1) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B (898,5 au 2^{ème} trimestre 2012) sauf particularités (2)

(2) Montants non indexés

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

PERIODE DE VALIDITE : du 01/01/ 2016 au 31/12/2016

sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager GROUPAMA ASSURANCES en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 26 janvier 2016 à

Pour GROUPAMA ASSURANCES, par délégation :

JCS COURTAGE
rue de la Compagnie
91100 PALAISEAU
☎ 0262 971 831 - ☎ 0262 309 073

Caisse Régionale des Assurances Mutuelles Agricoles
Entreprise régie par le Code des Assurances



Toujours là pour moi.